

*des Princes, &c. Janvier 1718. 35*

*tels, vous rendez à Jéfus-Christ de grands hommages, vous donnez à vos Sujets de grands exemples. Puisse durer long-tems, puisse durer toujours un Regne si glorieux à l'Eglise; puisse monter un jour sur le premier Trône du monde l'auguste Souverain qui s'est éloigné de Nous, sans s'éloigner de nos cœurs; puisse Monseigneur le Prince Charles défaire au plutôt les ennemis du nom Chrétien, & entrer triomphant dans Jérusalem, pour y regner sur le Trône de David, l'héritage de ses Peres; puisse la Princesse Sérénissime que nous possédons encore, aller dans peu, aux dépens même de nos larmes, faire les délices & la félicité du Prince Souverain qui la couronnera.*

*Seigneur, versez à pleines mains vos graces & vos bénédictions sur les Princes & Princesses de la Maison Royale de Lorraine; qu'ils vivent, qu'ils regnent sur la Terre & dans le Ciel, pour la gloire de votre Epouse, & la consolation de ses Enfants; c'est ce que je souhaite &c.*

G E N E V E.

I. **L**A tranquillité paroît enfin rétablie dans cette Ville, mais pour la procurer il falloit avec ce que Mrs. les Répresentans des Cantons de Zurich & de Berne ont employé, le concours de la France & son autorité. L'Acte d'amnistie fut publié & affiché le 3. Novembre. Cette publication n'a pas laissé de causer encore quelques mouvemens: Deux Habitans eurent l'audace de déchirer les Placards de l'Acte & de commettre d'autres insolences: Ils furent arrêtés & menés en prison; mais on ne les y a laissé que 15. jours pour expier leur crime, 34. Députés de la Bourgeoisie s'étans présentés d'abord aux Seigneurs Médiateurs, & ayans demandé pardon